
Cercle de Compétences des Arbitres et Délégués Water-Polo

Informations diverses

22 octobre 2025 à 14:14

Chers Collègues,

Il arrive parfois qu'une faute technique arbitrale inverse le résultat d'un match ou le rende non conforme avec ce qu'il aurait dû être sans cette dite faute.

Même si notre vocation à toutes et tous est de garantir une parfaite équité entre les équipes et une juste application des règles qui régissent notre sport, chacun conviendra que nul n'est à l'abri d'une erreur d'application ou de jugement.

Cependant, une faute technique qui modifie le résultat d'une rencontre, hormis le fait qu'elle créait un légitime sentiment d'injustice chez les athlètes et les clubs qui doivent demeurer et être au cœur de nos préoccupations, comporte le risque en cas de réclamation de devoir refaire jouer le match aux frais intégraux de la Fédération.

Une réflexion au sein du Cercle de Compétence Water-Polo fut donc engagée en lien avec le Cercle Juges et Arbitres.

Aussi, il fut décidé qu'à compter de ce jour, une faute technique inversant ou modifiant le résultat d'une rencontre (victoire ou défaite) engendrera une suspension d'un mois de toute désignation pour l'ensemble des officiels de la rencontre concernée par cette faute technique (arbitres et délégué) et ce à effet immédiat.

Il est à noter que nos instances internationales appliquent déjà de fait cette pratique d'exigence.

Vous comprendrez qu'il n'y a aucune démarche punitive dans cette décision mais que l'objectif de la Fédération est d'avoir le même degré d'exigence envers ses officiels qu'elle en a envers ses clubs, les joueurs et l'ensemble des acteurs de la discipline.

Il en va de notre crédibilité, de la promotion de notre sport et de notre volonté constante de tendre vers le plus haut niveau d'exigence et de pratique.

Nous espérons que cette décision que nous imaginons tout à fait exceptionnelle reçoive la compréhension de l'ensemble de la corporation arbitrale.

En vous remerciant pour votre contribution en faveur de notre Fédération et particulièrement en faveur du Water-Polo, veuillez croire, Chers collègues, en l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Benjamin Mercier

FFN

104 rue Martre - CS70052 - 92583 Clichy Cedex